

2^e GRAND PRIX DE SCULPTURE DE LA VILLE D'ISTRES



INSCRIVEZ-VOUS !

INSCRIPTIONS
DU **4 MARS**
AU **26 AVRIL**
2024
SELON LES PLACES
DISPONIBLES

**BULLETIN ET RÈGLEMENT
SUR ISTRES.FR**

OU À RESERVATION.MEDIATION@ISTRES.FR

SUJET LIBRE

PRIX JURY : 1 000€ / PRIX PUBLIC : 500€



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

2^e GRAND PRIX DE SCULPTURE DE LA VILLE D'ISTRES AU CHÂTEAU DES BAUMES

Infos : reservation.mediation@istres.fr ☎ 06 33 59 17 02

Sujet : libre (socles mis à disposition)

N° de socle
(N° attribué par l'agent d'accueil)

NOM / PSEUDO :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

ADRESSE POSTALE :

SIGNEZ LE FORMULAIRE APRÈS AVOIR LU LE RÈGLEMENT

- J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement ainsi que des modalités du concours.
- Je m'engage à être présent le jour de la remise des prix le **samedi 25 mai à 18h** au château des Baume

NOM :

DATE : SIGNATURE OBLIGATOIRE :

PIÈCES À REMETTRE POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION

- La fiche d'inscription avec le règlement signé (conserver une copie).
- Un chèque de caution de 50 euros (ordre : Régie de recettes D.E, restitué après le concours).
- Photocopie d'une pièce d'identité.
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, si l'adresse sur la pièce d'identité est différente de celle de votre domicile actuel.
- la fiche identitaire de l'œuvre (numéro attribué et apposé sur cette dernière par le service au retour du dossier).

Partie à remplir par l'organisateur

Remise du dossier complet et inscription enregistrée le : par

RÈGLEMENT À CONSERVER

THÈME LIBRE (sous conditions : voir règlement)

La ville d'Istres invite les artistes amateurs, émergents, confirmés et professionnels, de toutes régions, à participer au "2^e GRAND PRIX DE SCULPTURE DE LA VILLE D'ISTRES" (20 places disponibles, par ordre d'enregistrement du dossier).

LES DATES À RETENIR :

FORMULAIRE ET RÈGLEMENT À TÉLÉCHARGER À COMPTER DU 4 MARS 2024

uniquement à télécharger sur le site de ville (rubrique culture/arts visuels) ou sur demande par courriel à reservation.mediation@istres.fr

RETOUR DU FORMULAIRE ET DU RÈGLEMENT SIGNÉS : DU 4 MARS AU 26 AVRIL INCLUS

avec les pièces demandées (photocopie d'une pièce d'identité, justificatif de domicile, chèque de caution et fiche identitaire de l'œuvre)

- Par courrier à : service des arts visuels/ pôle municipal des arts visuels/ direction des événements / Grand prix de sculpture, le Palio, bd Guizonnier, 13800 Istres
 - Au service des arts visuels (Palio) sur rendez-vous au 06 33 59 17 02
 - Inscription validée par ordre d'enregistrement du dossier complet
- (20 places disponibles par ordre chronologique de retour de dossier complet)**

Attention pas de retour des documents par mail

LIVRAISON DES SCULPTURES

- Mardi 21 mai de 10h à 13h sans rendez-vous au château des Baumes.
- Un chèque de caution de 50 euros (à l'ordre de la Régie de recettes, D.E) vous sera demandé au moment du dépôt de votre œuvre.

VOTE DU PRIX DU PUBLIC DU 21 AU 25 MAI

Le 21 mai de 14h à 18h, du 22 au 24 mai de 9h à 13h et de 15h à 19h et le 25 mai de 9h à 14h (fin des votes).

REMISE DES PRIX SAMEDI 25 MAI À 18H (OUVERTURE AU PUBLIC À 17H)

LES PRIX 2024

1^{er} PRIX DU JURY : 1 000 € - PRIX PUBLIC : 500 €

Le 1^{er} prix du jury s'accompagne l'année suivante d'une exposition à la chapelle Saint-Sulpice, avec le prix du jury du concours de peinture.

Le 1^{er} prix du public gagne son invitation d'honneur au rendez-vous Amat'arts.

L'ŒUVRE EN QUESTION

1. La sculpture est libre d'expression sans sujet imposé, néanmoins aucun caractère obscène, antisémite ou violent ne sera admis, cependant vous ne pouvez exposer une œuvre qui a déjà concouru ailleurs ou qui a déjà remporté un prix, vous pouvez également en créer une spécialement pour le concours. Attention ! La pièce est unique et ne peut être composée de plusieurs éléments non assemblés au préalable.
2. La sculpture sera obligatoirement accompagnée par un titre et un texte libre de 5 lignes maximum, sous forme d'une fiche identitaire accompagnant le formulaire et le règlement, sur laquelle le jury délibérera.
3. La sculpture sera présentée sur un socle fourni par le service des arts visuels en bois clair au format suivant : H 90 x L 40 x P 40 cm, aucun socle au sol ne sera accepté, vous pouvez néanmoins surélever

l'œuvre si votre socle de base fait partie intégrante de l'œuvre (vérifier sa dimension).

4. Le poids et les dimensions de la sculpture sont libres, dans la mesure où ces derniers sont adaptés aux dimensions du socle. Hauteur maximale conseillée : 100 cm.

5. Tous les matériaux sont acceptés à l'exception des matériaux inflammables, trop fragiles ou pouvant présenter des éléments tranchants. Cependant, la municipalité décline toute responsabilité en cas d'incident survenu sur le site.

6. Les matériaux non autorisés : le verre, le siporex (matériau composite trop fragile), les matériaux et bords tranchants devront être protégés afin de ne blesser personne sur toute la durée de la manifestation ou ne seront pas autorisés.

7. Les inclusions sont acceptées (mosaïque, tissus, morceaux de verre,

pampilles etc.), dans la mesure où ces dernières sont renforcées et qu'elles ne sont pas tranchantes.

8. L'emballage est libre mais obligatoire. Vous fixerez sur ce dernier le numéro du socle attribué qui vous aura été remis lors de votre inscription, et non votre nom.

9. Attention, l'attribution du numéro de socle ne donne pas le choix de l'emplacement des sculptures, qui sera réparti selon un ordre chronologique en salle du bas (salle jaune) ou en salle du haut (salle bleue). Une signalétique indiquera depuis l'extérieur la manifestation et à l'intérieur l'accès aux deux salles. **En signant le règlement, vous acceptez la mise en place selon ces critères.**

10. Aucune vente sur place ne sera acceptée.

11. Dans le cas où vous remporteriez le concours (prix jury ou public), l'œuvre devient la propriété de la commune et ne vous sera pas restituée. Elle pourra être exposée ultérieurement et libre de droit et sera présentée sur un catalogue web. Dans le cas où vous ne remporteriez pas le concours (prix jury ou public), vous devrez impérativement récupérer votre œuvre à la date qui vous sera communiquée par le service ultérieurement ou la faire récupérer par toute autre personne ayant une procuration. En aucun cas, vous ne pourrez retirer l'œuvre pendant toute la durée de la manifestation (fin dimanche 7 mai à 17h).

À propos du sujet :

Le sujet est libre. La fiche identitaire complétant l'œuvre est à remplir et à déposer en même temps que le règlement et le formulaire. Dans le cas contraire votre dossier sera jugé incomplet et caduque (voir plus bas les critères de sélection). Votre participation reste anonyme jusqu'à la remise des prix aussi vous ne devez apposer aucune signature ou marque de reconnaissance sur la sculpture (et/ou sa base) sous peine de disqualification.

Couverture médiatique :

La manifestation est couverte par la direction de la communication par une campagne publicitaire et suivie par la presse locale.

ASSURANCES

Attention, la ville n'assure pas la sculpture exposée pour le concours et se décharge de toute responsabilité en cas de casse ou de dégradation, depuis son installation et son enlèvement, qui se fera obligatoirement par le concourant ou par la personne qui le représente. Il tient à ce dernier de contacter son assureur. Vous devez obligatoirement avoir une assurance de responsabilité civile qui pourra vous être demandée si nécessaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Adulte (18 ans et +), résident à Istres et toute ville de France, cependant vous vous engagez à être présent à la remise des prix malgré votre distance géographique.

2. Inscription par ordre d'enregistrement du dossier complet, 20 places disponibles.

3. Ouvert aux artistes amateurs, émergents, confirmés ou professionnels.

4. ATTENTION, les lauréats ayant obtenu les deux prix suite à deux participations ou plus, (prix jury et public) ne peuvent plus concourir. Les lauréats d'un seul prix ne peuvent plus concourir pendant une durée de trois ans.

5. Vous devez être obligatoirement présent pour la remise des prix, à la date indiquée sur le document d'inscription. Dans le cadre d'une absence de dernière minute et justifiée, le jour même de la remise des prix, vous devez impérativement contacter la responsable au 06 33 41 44 61, avant 14h. Dans le cas où vous ne seriez pas présent et sans justification, vous ne pourrez prétendre à recevoir un prix.

6. Remplir le formulaire d'inscription et la fiche identitaire de l'œuvre en

question, signer le règlement et fournir les documents demandés avec le chèque de caution.

7. Respecter la date de livraison de l'œuvre et de son enlèvement ou vous faire représenter (en aucun cas l'œuvre devra être accompagnée d'un guide d'installation).

8. Il est strictement interdit de diffuser l'image de votre sculpture ou de la filmer sur place, sur les réseaux sociaux ou autres avant le jour de la remise des prix sous peine de disqualification immédiate.

LE PRIX DU JURY

Critères de sélection : le jury est formé de professionnels extérieurs à l'organisation de l'événement et qui ne peuvent pas présenter d'œuvres. Les critères porteront sur les points suivants :

- Cohérence de l'œuvre par rapport au titre et au texte court de présentation qui accompagne la création (5 points).

- Maîtrise des techniques et maîtrise de l'esthétique de la sculpture dans les rapports de volume (5 points).

- Originalité et singularité de l'œuvre (5 points).

Vote du jury pour un total de 15 points maximum.

Le prix attribué : un prix d'une valeur de 1 000 € et votre participation (gratuite) à la programmation artistique de l'année suivante dans le cadre des expositions de la chapelle Saint-Sulpice, en présentant un projet avec pour une partie de nouvelles pièces, avec le lauréat du prix du jury du grand prix de peinture de la ville d'Istres (de la même année) au mois de septembre, en ouverture de l'événement sportif.

LE VOTE DU PRIX DU PUBLIC

Du 21 au 25 mai (2 votes anonymes par personne, bulletins disponibles à l'entrée du bâtiment).

Horaires d'ouverture aux votes :

- mardi 21 mai de 14h à 18h

- du mercredi 22 au vendredi 24 mai de 9h à 13h et de 15h à 19h

- samedi 25 mai de 9h à 14h (fin des votes)

Remise des prix samedi 25 mai à 18h, parvis château des Baumes

Les critères de sélection / sujet libre : la fiche identitaire avec le numéro de la sculpture (sans signature) sont apposés avec le socle afin que le public fasse son choix. Chaque sculpture est accompagnée d'un texte de présentation.

Le prix attribué : un prix d'une valeur de 500 € et :

- Votre participation (gratuite) à la programmation artistique de l'année suivante de la Chapelle Saint-Sulpice avec l'exposition Amat'arts (sous réserve d'un projet et d'un nombre de sculptures proportionnel à l'espace attribué).

- La gratuité à tous les ateliers art, culture et patrimoine (pratiques d'ateliers, art et patrimoine, coaching... dans diverses expressions) de l'année suivante.

Attention la ville ne peut être tenue pour responsable des choix du jury et du public. Aucune réclamation ne sera admise. Merci de votre compréhension.

RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR

- Fiche d'inscription.

- Photocopie d'une pièce d'identité et justificatif de domicile.

- Chèque de caution de 50 € (ordre : Régie de recettes-DE) restitué à la fin du concours.

- Règlement signé

- Fiche identitaire de l'œuvre.

RAPPEL DES DATES À RETENIR

- Mardi 21 mai de 10h à 13h, livraison des sculptures emballées et installation par les artistes sans rendez-vous.

- Votes pour le prix public : du 21 mai 14h au 25 mai 14h

- Remise des prix : le 25 mai à 18h

- Retrait des sculptures pour tous : lundi 27 mai de 9h à 12h

2^e GRAND PRIX DE SCULPTURE DE LA VILLE D'ISTRES

FICHE IDENTITAIRE DE L'ŒUVRE EXPOSÉE

N° socle

TITRE DE L'ŒUVRE :

Texte de présentation

.....
.....
.....
.....
.....

Dimensions :

Matériaux :

Attention faites le bon choix ! Il n y a pas de sujet imposé.

Les votes s'effectueront avec la lecture de la fiche signalétique sur le rapport entre l'œuvre présentée, son titre, son texte et sa matérialité (sous conditions, voir règlement sur istres.fr).

Les votes du jury porteront sur le rapport entre l'œuvre exposée et sa fiche identitaire. Le public peut s'il le souhaite voter au coup de cœur ou selon les mêmes critères que le jury.

Date d'enregistrement : / / 2024